

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 février 2021**

**L'An Deux Mille vingt et un, le douze février à 19 heures,** le Conseil municipal de la **Commune de Pont en Royans**, s'est réuni en session ordinaire à la mairie (visioconférence), sous la présidence de M. GRINDATTO Bernard

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation : le 08 février 2021

**Présents :** Mrs et Mmes GRINDATTO Bernard, KOWALSKI Jean-Patrice, LAUDE Yvan, AGERON Philippe, Jade FIESS, Cécile GELLY, Horia VIEL, BOSSAND Sébastien, SCHWEITZER Brigitte, PLACIDE Marie-Christine, BUISSON Hervé, GRELET Michel, Stéphanie CLERET

**Excusé :** MOURLON Robert (pouvoir à Brigitte SCHWEIZER), LEBRETON Arnoux

**Absents :** LAUDE Yvan

1. **DELIBERATIONS**
2. **Objet** : **Vente Clocheton à Madame et Monsieur LIMOUZIN Xavier**

Le Maire explique au Conseil municipal que depuis plusieurs années Mme et M. LIMOUZIN ont entrepris des démarches pour l’achat du petit clocheton et des 3 marches d’escaliers accédant à leur habitation « Porte de France » et faisant partie du domaine privé de la commune.

Un document d’arpentage a été établit en juillet 2013 et le 17 juin 2014 la modification du parcellaire cadastral a été signée.

Le Conseil municipal, l’exposé du Maire entendu et à l’unanimité :

* **Approuve** la vente des parcelles A323 partie A et 323 partie C situées Porte de France, à Pont en Royans à Mme et Monsieur LIMOUZIN Xavier au prix d’un euro (1.00€) symbolique, (plan annexé). Les frais de notaire étant à la charge de la famille LIMOUZIN
* **Autorise** le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

1. **Objet** : **demande de subvention** **travaux réhabilitation des écoles**

**Vu** la délibération en date du 18 décembre 2019 sollicitant une demande de subvention auprès du département et de la DETR pour les travaux de réhabilitation des écoles. **Considéran**t que ce projet peut rentrer dans le cadre du projet « bonus relance 2020-2021 » de la Région et de la dotation de soutien à l’investissement public local (DSIL) **Considérant** que la subvention DETR ne sera pas demandée

Monsieur Bernard GRINDATTO, Maire, propose de déposer des dossiers complémentaires de demande de subvention auprès de la Région et de l’Etat

Il rappelle que le groupe scolaire date des années cinquante et qu’il n’est plus du tout adapté aux activités scolaires et aux normes environnementales actuelles.

Le projet consiste en :

* Séparation des usages (écoles et centre de loisirs)
* Isolation thermique (murs, toiture, stores et huisseries)
* Remplacement de l’installation de chauffage
* Accessibilité (sanitaires, rampes portes et mise aux normes escaliers)
* Réhabilitation salles de classes et sanitaires

Le montant estimatif des travaux s’élève à 722 027.25€ H.T.

**Plan de financement** :

*Montant Taux Montant*

*Subventionné*

DSIL-Etat 722 027.25 € 25% 180 507 €

Bonus relance-région 200 000.00 € 20% 100 000 €

Le Maire précise que le montant maximum des subventions ne devra pas dépasser 80% des travaux H.T.

Le Conseil Municipal à l’unanimité :

* **Approuve** Le projet et le financement pour les travaux de réhabilitation du groupe scolaire à Pont en Royans
* **Charge** Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention au titre du projet « bonus relance 2020-2021 » de la Région et de la dotation de soutien à l’investissement public local (DSIL)
* **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

1. **Objet : Désignation d’un délégué titulaire représentant la commune au sein de l’EPIC Musée de l’eau, suite à la démission de Monsieur Arnoux LEBRETON**

- Suite à la démission de Monsieur Arnoux LEBBRETON, délégué titulaire représentant la commune au sein de l’EPIC du Musée de l’eau il y a lieu de procéder à la désignation d’un nouveau délégué.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- Désigne Jean-Patrice KOWALSKI, délégué titulaire, représentant de la commune au sein de l’EPIC Musée de l’eau

1. **Objet** : **demande de subvention** **travaux réhabilitation des écoles**

**Vu** la délibération en date du 18 décembre 2019 sollicitant une demande de subvention auprès du département et de la DETR pour les travaux de réhabilitation des écoles. **Considéran**t que ce projet peut rentrer dans le cadre du projet « bonus relance 2020-2021 » de la Région et de la dotation de soutien à l’investissement public local (DSIL) **Considérant** que la subvention DETR ne sera pas demandée

Monsieur Bernard GRINDATTO, Maire, propose de déposer des dossiers complémentaires de demande de subvention auprès de la Région et de l’Etat

Il rappelle que le groupe scolaire date des années cinquante et qu’il n’est plus du tout adapté aux activités scolaires et aux normes environnementales actuelles.

Le projet consiste en :

* Séparation des usages (écoles et centre de loisirs)
* Isolation thermique (murs, toiture, stores et huisseries)
* Remplacement de l’installation de chauffage
* Accessibilité (sanitaires, rampes portes et mise aux normes escaliers)
* Réhabilitation salles de classes et sanitaires

1. **COMMISSIONS**

***Espace France Service :***

Horia VIEL rappelle que la MSAP doit changer d’appellation le 01/01/2022 et que cela impose de nouvelles obligations :

* Deux agents à 24 heures formés avant fin 2021 par le CNFPT el tous les partenaires à la préfecture.
* Que tous ces services soit dans un seul et même local.
* Que de quatre partenaires nous passerons à neuf : CAF, CARSAT, CPAM et Pôle emploi se rajouteront MSA, la poste, les ministères de la justice, de l’intérieur et des finances.

Afin d’avancer sur ce projet et parler d’un éventuel partenariat avec l’EPN, Horia VIEL propose une rencontre le 19 février à 17h en mairie. L’idéal serait que tous ces points soient validés avant fin juin 2021 afin que les agents soient formés dans le deuxième semestre de l’année.

Bernard Grindatto précise qu’il rencontre Bernard PERAZIO début mars et qu’il ne manquera pas de l’informer.

***Les écoles* :**

Brigitte SCHWEITZER a rencontré l’inspecteur départemental de l’académie avec Bernard GRINDATTO.

Ils lui ont proposé le dispositif suivant pour reloger les classes pendant la période des travaux :

* La maternelle serait installée dans les locaux de la cantine actuelle, il suffit de rajouter des rehausseurs aux toilettes.
* La cantine se ferait à la salle des fêtes
* La classe de CP et CE1 serait dans le préfabriqué situé dans la cour de la cantine
* Les CE1 et CE2 seraient installés dans le refuge
* Les CM1 et les CM2 iraient dans une classe du collège, il faut encore rencontrer la principale avec la directrice de l’école pour mettre au point cette situation et prendre contact avec le rectorat.

L’avantage de ces aménagements est que tous les élèves restent sur Pont en Royans et qu’il y aura un moindre cout au niveau des bâtiments. Par contre, il faudra prévoit le cheminement des élèves pour les temps périscolaires.

Le déménagement risque d’être compliqué et voir s’il ne faudrait pas prévoir une entreprise de déménageur.

Prévoir également de ne pas louer les locaux pendant cette période.

Le centre de loisirs sera informé qu’il ne sera pas possible de faire l’accueil à Pont pour les vacances de cet été et les suivantes.

***CCAS* :**

Bernard GRINDATTO fait un point sur les retours de l’enquête des besoins sociaux qui a été distribuée dans le journal municipal. Il y a environ une trentaine de retour à ce jour.

***Vie locale* :**

Christine PLACIDE informe les membres du conseil municipal des rencontres qu’elle a eu ses derniers jours :

* Les successeurs du « Coin aux délices », c’est un couple jeune et dynamique qui continue de proposer une chambre d’hôtes et fera les glaces cet été.
* Nathan Limouzin souhaite ouvrir une crêperie à la place du « Marostica » en septembre sur toute l’année. Le projet de Sandrine Zanoni reste en suspens pour l’instant, elle n’est plus sure de continuer ce projet. En attendant il faut prévoir de revoir l’installation électrique et le carrelage.
* Ce matin, un mail de confirmation de la part d’EDF est arrivé pour le prêt de la maison située le long du chemin du canal. La halle a été informée que dès début mars ils pouvaient commencer leur installation et toutes les associations concernées feront de même.
* Les grosses têtes du foyer culturel seront déplacées au centre technique sans envahir l’espace.

***Travaux* :**

Philippe AGERON fait un point sur les travaux en cours :

* Pour les écoles, les études débutent, les travaux commenceront plus tard.
* Les services techniques déménageront en juin après un minimum de travaux dans la base de vie, douche, salle de réunion… Par contre, les études ont révélé la présence d’amiante, il faut donc établir un dossier de désamiantage et faire réaliser les travaux.
* Aménagement de l’aire de pompage du camping, par l’entreprise Eiffage, travaux qui s’élèvent à 6000€, terrassement, apport de matériaux. Ces travaux ont été vus avec le SDIS afin de sécuriser les maisons aux alentours, contre l’incendie.
* Le chiffrage pour la remise en état du sentier de la croix sera fait avec la Providence. Des travaux sur le muret en pierres sèches seront réalisés sur ce chemin également.
* La commission sur la remise en état des sentiers se réunira prochainement après le vote du budget afin de pouvoir évaluer les travaux à envisager.
* Un devis pour le remplacement et la pose de barrières en bois sur les chemins des Vignes, du Bourg et en haut du Paradis s’élève à 13000€.
* Une demande de la ville de Saint Marcellin, concernant un groupement de commande pour les vérifications périodiques réglementaires (installations incendie, jeux ….) est proposée à la commune Un mail de réponse sera envoyé pour les informer que les membres du conseil municipal sont favorables à ce groupement.

1. **DIVERS**

Bernard GRINDATTO félicite la commission du journal pour l’édition du dernier exemplaire. Hervé BUISSON précise que sur la prochaine édition, les noms des élus ayant écrit des articles seront mentionnés.

Il serait bien de prévoir un journal tous les trois ou quatre mois.

Les élus peuvent déjà envoyer leurs prochains articles.

Concernant la convention avec le Centre de Gestion pour une intervention concernant le classement des archives communales, le Maire annonce la hausse des tarifs et demandent aux élus présents de donner leur avis. Après concertation, le conseil municipal n’approuve pas la signature de la convention.

Pour les journées de formation proposées aux élus, Cécile GELLY demande si une prise en charge des journées de formation est prise par la Mairie. Le Maire va se renseigner auprès de la secrétaire.

Philippe AGERON demande aux membres du conseil s’ils ont pris connaissance du mail du PNRV concernant l’appel à projet sur l’état de la biodiversité sur la commune. Il y a déjà 12 communes sur les 83 qui sont intéressées. Cela aura toujours un coût pour la commune mais assez moindre du fait de la participation du PNRV. La commune de Pont en Royans reste une commune rurale riche en biodiversité du fait de son environnement car il y a plusieurs milieux comme la montagne, l’eau, la forêt…

Après vote des membres du conseil, le Maire décide que la commune fera un courrier au PNRV pour lui donner son intention de participer à cet appel à projet.

Bernard GRINDATTO et Christine PLACIDE ont rencontré les responsables de la poste. Le Maire explique que la poste fait des propositions pour le devenir du bureau sur la commune. Ils nous ont précisé qu’ils ont une obligation de présence postale sur la commune mais que le plancher d’horaires d’ouverture risquerait d’être au minimum de 12 heures hebdomadaire. Ils proposent d’intégrer la future « France Service ». Mais la commune souhaiterait que ce service reste à part entière à la poste.

Un timbre à l’effigie des maisons suspendues sera lancé le 2 avril à Pont en Royans.

La SAFER a informé Horia VIEL de la vente de la ferme Maret située à Courtevoux. Cinq projets sont retenus et ils laissent le temps pour approfondir leurs projets.

Fin de séance 21h15

Prochaine réunion le 9 avril 2021